

Économies d'électricité



INFORMATION

Edition 2014



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération

DÉMARCHE ECOWATT®
QUELQUES GESTES FACILES POUR
ARRÊTER LE GASPILLAGE D'ÉNERGIE

ÉcoWatt PACA
Le bon geste énergie

Note Écowatt[®] à l'attention des agents

Dans le cadre de nos engagements environnementaux (Charte pour l'Environnement, Plan Local Energie Environnement et Plan Climat Energie Territorial), et du Grenelle de l'environnement, le Pays de Grasse poursuit une politique de réduction de consommation énergétique.

Devenir éco-responsable, c'est facile ! Il suffit de changer quelques habitudes et de s'engager sur des gestes simples.

Concernant l'électricité, notre région PACA n'est desservie que par une seule ligne électrique qui assure la majorité de nos besoins. Notre département se situe à l'extrémité de cette ligne. Cela rend notre territoire énergétiquement vulnérable (coupure de courant).

Afin de lutter contre le risque de coupures d'électricité lors des pics de consommation, et également de réduire nos consommations énergétiques, le Pays de Grasse s'est engagé le 18 novembre 2011 dans la démarche « EcoWatt[®] Provence Azur ».

L'ENJEU DE L'ENGAGEMENT ECOWATT[®]

Avec EcoWatt[®], les collectivités deviennent :

- > des EcoW'acteurs contribuant concrètement à limiter la consommation d'électricité en cas d'alerte EcoWatt,
- > des ambassadeurs de la démarche sur le département des Alpes-Maritimes.

L'enjeu d'EcoWatt[®] Provence Azur est :

- > d'alerter le Pays de Grasse sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver et de les inciter à procéder aux bons gestes d'économie d'énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

LA PROCEDURE

En cas d'alerte sur notre réseau électrique, un mail sera envoyé vous demandant d'être particulièrement attentif au cours de la journée quant à vos consommations d'électricité sur votre lieu de travail. Nous vous invitons par la suite, à continuer d'appliquer cette démarche à votre domicile, particulièrement entre 18h et 20h, horaire le plus soumis aux pics de consommation, et donc aux coupures.

Afin de vous aider dans cette démarche, nous vous proposons cette notice qui comprend une liste de gestes simples. Nous vous demandons de les appliquer au quotidien et plus particulièrement en cas d'alerte.

Il est nécessaire d'agir !

Quelques chiffres sur la consommation électrique des bâtiments du Pays de Grasse

2012 : 2 192 888 kWh d'électricité

Ce qui représente l'équivalent de la consommation de :

125 années de climatisation d'un appartement
ou 250 années d'éclairage d'un appartement

Cela correspond à l'émission de :

293 Tonnes de CO₂ par an,

- > soit l'équivalent de 2 253 846 km parcourus par un véhicule émettant 130g de CO₂ / km
- > soit plus de 51 fois le tour de la Terre !



2013 : 2 315 333 kWh d'électricité

Soit une hausse de 122 445 kWh (+5%). Cette augmentation s'explique par de nouvelles consommations d'électricité (3 nouveaux bâtiments et nouveaux équipements électriques), auquel cas, à bâtiments constants, la consommation d'électricité du Pays de Grasse est décroissante (- 1%).

**Cela correspond à l'émission de :
310 tonnes de CO₂ par an,**

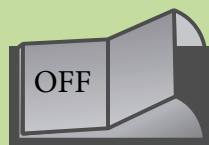
- > soit l'équivalent de 2 386 574 km parcourus par un véhicule émettant 130 gCO₂ / km,
- > soit 54 fois le tour de la terre !



Stop aux consommations inutiles

Réduire notre consommation d'électricité de 25 %, c'est facile.

Pour une réunion, le déjeuner, et même une courte absence : je pense à éteindre...



L'éclairage

- Eteignez la lumière dès que vous sortez de votre bureau.
- Organisez votre bureau pour profiter de la lumière naturelle en le plaçant proche d'une fenêtre, à la perpendiculaire.

L'informatique

- Eteignez votre ordinateur lorsque vous quittez votre bureau.
- Paramétrez votre ordinateur pour qu'il se mette en veille automatiquement.
- Ne confondez pas économiseur d'écran et économiseur d'énergie (cf. ci-contre)

Les imprimantes et photocopieurs

- Eteignez votre matériel bureautique dès que vous vous absentez.
- Si vous les utilisez rarement, allumez-les seulement lorsque vous en avez besoin.

La DSI (Direction des Systèmes d'Information) se tient à votre disposition pour vous aider à paramétrer vos outils informatiques.

LE SAVIEZ-VOUS ?
La fonction de l'économiseur d'écran (veille) est d'augmenter la durée de vie de l'écran. Attention aux économiseurs d'écran 3D car ils consomment autant que le mode actif.

L'économiseur d'énergie (déjà paramétré sur vos ordinateurs) assure des économies lorsque l'ordinateur est en veille.

Le Chauffage et la climatisation :

Au bureau comme à la maison, réduire ses consommations et éviter le gaspillage, c'est possible !

En hiver

Les bons réflexes

- Réglez la température en position médiane (soit 20 à 21° C), et réglez la ventilation de manière adaptée (*les radiateurs des Bât 24 et 42 sont des ventilo-convecteurs : il est possible de régler la température et le débit d'air*).

Pour vérifier la température de vos locaux, des thermomètres seront prochainement à votre disposition.

- Si votre bureau est surchauffé, parlez-en au service travaux, n'ouvrez pas la fenêtre.
- Aérez votre bureau, même en hiver. 5 minutes suffisent pour que l'air se renouvelle dans la pièce. Eteignez le chauffage au moment où vous aérez.

En été CO₂

Les bons réflexes

- Si vous disposez de protections solaires (stores, volets), utilisez-les pour conserver la fraîcheur de votre espace intérieur.
- Aérez votre bureau aux heures les plus fraîches.
- Evitez, si possible, d'utiliser la climatisation. Sinon, réglez-la maximum à 4°C sous la température extérieure et sans descendre sous 26°C afin d'éviter le risque de choc thermique. *Et pourquoi ne pas adopter une tenue légère, comme les Japonais qui entrent dans la période « Cool Biz attitude » tous les étés. Il s'agit de limiter les émissions de CO₂ dues à la climatisation en privilégiant des textiles légers au travail.*
- Si la climatisation est en marche, n'ouvrez pas la fenêtre.



26°C

Faire des économies d'électricité à la maison



La lumière

- Remplacez les ampoules à incandescence par des ampoules basse consommation.
- Eteignez la lumière en quittant une pièce.

Les appareils électriques

- Eteignez les veilles des appareils multimédias (TV, hifi, DVD, ordinateurs...) en utilisant des multiprises à interrupteur (*en France, si tout le monde coupait les veilles inutiles, nous économiserions un réacteur nucléaire soit 900 MW - l'équivalent de 100 TGV circulant en même temps*).
- Limitez l'usage des appareils électroménagers avant 20h00.
- Dégivrez régulièrement les réfrigérateurs et congélateurs (*4mm de givre augmente de 30% la consommation de vos appareils*).

Le chauffage



- Réglez la température de chauffage à 19°C (*un degré de moins c'est 7% d'économie sur votre facture énergétique*).
- Eteignez les radiateurs dans les pièces inoccupées.
- La nuit, fermez les volets afin de limiter les déperditions de chaleur de votre logement.

*Mieux vivre ensemble demain,
c'est appliquer des gestes simples au quotidien*

Plus d'info

Pour ceux qui désirent aller plus loin dans la démarche, vous pouvez consulter les guides pratiques de l'ADEME sur le site internet suivant :

<http://ecocitoyens.ademe.fr/tous-nos-guides-pratiques>

> Plus d'informations pour le bureau :

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_eco_citoyen_bureau0210.pdf

> Plus d'informations pour la maison :

Une maison pour mieux vivre :

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_maison_pour_mieux_vivre.pdf

> Plus d'informations pour les appareils électriques :

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_equipements_electriques.pdf

Contact Energie Pays de Grasse
Julien JAMET : jjamet@paysdegrasse.fr

